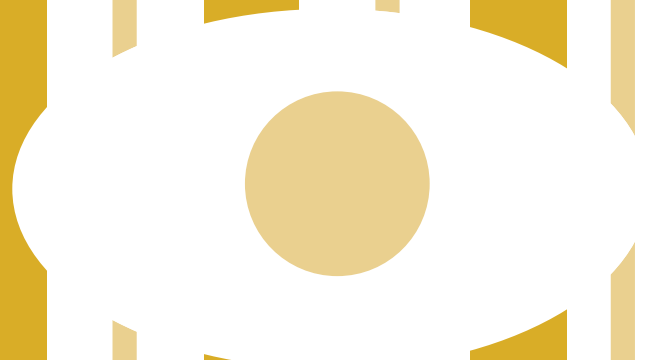




Panorama

de l'économie sociale
et solidaire

**DANS LE PAYS
COEUR D'HERAULT**



EDITO	3
INTRODUCTION	4
LES CHIFFRES CLES	5
DONNEES TERRITORIALES DE CADRAGE	6
POIDS, COMPOSITION ET PLACE DE L'ESS	8
CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	19
CONCLUSION	25
L'ORESS	26
PARTENAIRES	27

EDITO

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 10 % du PIB de la France pour 200 000 entreprises et une richesse évaluée à 54 milliards d'euros. Elle compte 2 360 000 salariés, soit 12 % des emplois privés, avec une progression de 24 % depuis 2000 alors que dans le même temps l'emploi dans l'économie dite classique a progressé de 4,5 %. Les besoins en recrutement d'ici à 2020 en raison des départs à la retraite sont évalués à 600 000 emplois. C'est la raison pour laquelle la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault en partenariat avec la Chambre régionale de l'ESS, a souhaité, dans le cadre de ses actions en matière de Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences (GPTEC), réaliser un Panorama de l'économie sociale et solidaire sur son territoire.

En cela, je remercie Yves Bailleux-Moreau, que je viens de remplacer à la Présidence de la Maison de l'Emploi, d'avoir lancé ce diagnostic qui sera sans nul doute très utile à tous les acteurs locaux afin d'appréhender les enjeux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.

Sur un territoire peu industriel, composé de très petites entreprises, frappé par un taux de chômage élevé, les solidarités sont indispensables à tisser et consolider. Comme on pouvait s'y attendre, l'ESS joue un rôle important sur le territoire du Cœur d'Hérault, plus encore que dans la région et le département. Pouvoir en connaître les contours est indispensable pour agir en vue de sa reconnaissance et son renforcement, afin d'en faire une opportunité de développement de l'emploi local.

Daniel GUIBAL,
Président de la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault.

INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe, jusqu'à présent, les entreprises sous statut juridique de coopérative, mutuelle, association et fondation, et ce quels que soient les secteurs dans lesquels elles exercent leur activité. Ces entreprises sont régies par un ensemble de principes communs qui fondent une forme d'entrepreneuriat singulière :

→ Primauté de la personne et du projet sur le capital.

→ Gestion collective, démocratique (1 personne = 1 voix) et participative.

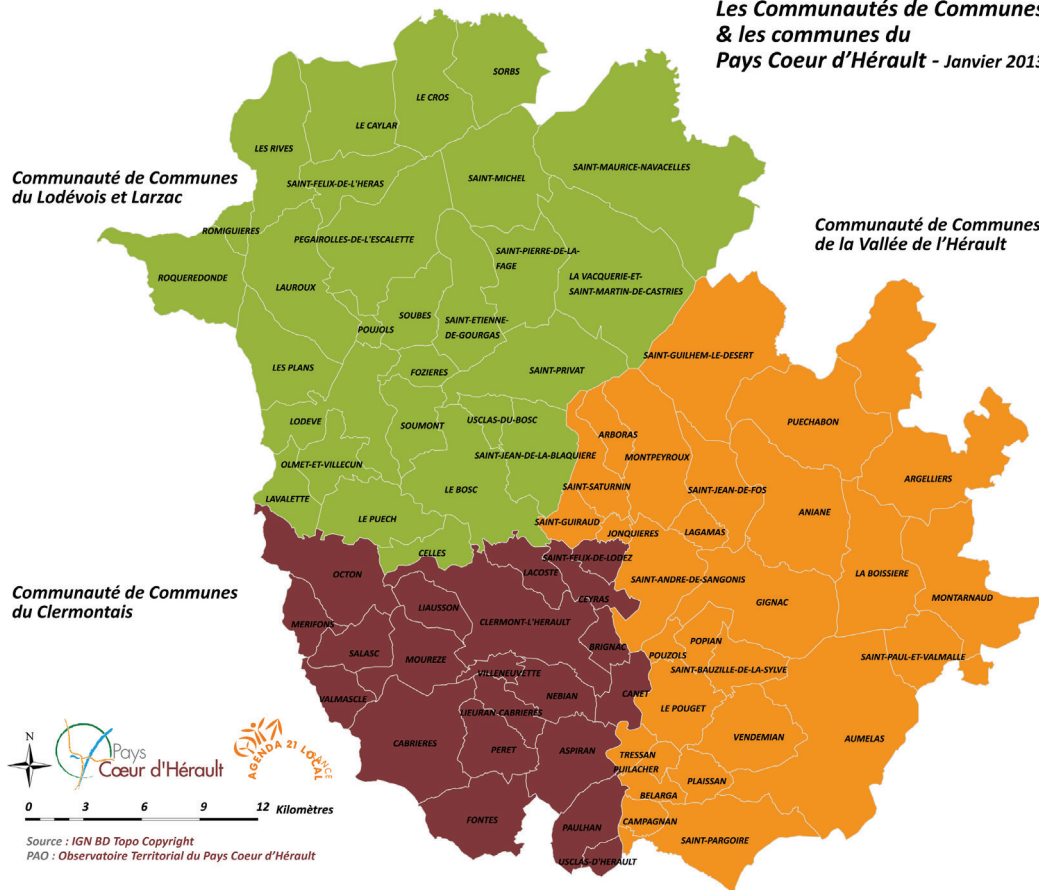
→ Non-lucrativité ou lucrativité limitée : les excédents sont en totalité ou en partie réinvestis dans le projet social de l'entreprise ; des fonds propres impartageables sont constitués.

Dans le contexte de crise que connaît notre pays depuis plusieurs années, cette forme d'entrepreneuriat, ancrée dans les territoires et privilégiant une vision à long terme, suscite un intérêt croissant. Une loi relative à l'ESS a ainsi été adoptée par le Parlement le 21 juillet dernier qui vise à en conforter la structuration et le développement. Cette loi inclut de multiples dispositions d'ordre général ou propres aux différentes catégories d'entreprises qui composent l'ESS, avec pour ambition affichée de permettre à cette dernière de « changer d'échelle ».

Cette ambition vaut aussi à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et le présent Panorama, réalisé avec l'appui de la Maison de l'Emploi, s'inscrit dans cette perspective. Son objet est en effet de dresser un état des lieux du poids et de la composition de l'ESS au niveau local ainsi que des principales caractéristiques de l'emploi au sein de ce champ économique. Il constituera une première étape d'une démarche pérenne de mobilisation des acteurs de l'ESS sur le territoire destinée à optimiser leur contribution au développement économique local.

LES CHIFFRES CLES DE L'ESS DANS LE PAYS COEUR D'HERAULT





DONNEES TERRITORIALES DE CADRAGE

Le Pays Cœur d'Hérault occupe une position centrale au sein du département de l'Hérault et de la région Languedoc Roussillon. Connecté aux grandes infrastructures autoroutières, il est ouvert sur de nombreux territoires. Du fait de cette position stratégique, le Pays Cœur d'Hérault connaît un développement démographique dynamique, quatre fois plus important que la moyenne nationale, qui impacte directement ses paysages, son fonctionnement et son activité économique. Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Son territoire et sa population

→ 77 communes regroupées en 3 EPCI : les Communautés de Communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault. 1270 km² avec une densité de 58,5 habitants au km².

→ 74330 habitants (population au 1er janvier 2014¹), en croissance de 12,4%² en 5 ans (+6,1% dans l'Hérault et +2,7% en France).

→ Une croissance démographique qui s'explique par un solde démographique combiné à un solde migratoire. Le territoire attire plutôt des familles que des « retraités » : entre 1990 et 2010³, la part relative des « 60 ans et plus » baisse au profit des « 25-59 ans », tandis que celle des « moins de 25 ans » reste stable (part dans la population en 2010 : moins de 25 ans : 30% ; 25-59 ans : 46% ; 60 ans et plus : 24%).

¹ Source : Insee RP 2011 ; Traitement : Maison de l'Emploi

² Source : Insee RP 2006 et 2011 ; Traitement : Maison de l'Emploi

³ Source : Insee RP 1990 et 2010 ; Traitement : Maison de l'Emploi

→Part des retraités parmi les 15 ans et plus¹ : 29, 2 % (27,6 % dans le département)

→Taux d'activité parmi les 15 ans et plus^{1 et 4} : 56,2 % (53,7 % dans le département)

→Répartition par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) des actifs de 15 à 64 ans en emploi¹ :
Agriculteurs : 4 % ; Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise : 10 % ; Cadres et Professions intellectuelles supérieures : 13 % ; Professions intermédiaires : 25 % ; Employés : 30 % ; Ouvriers : 19 %. Proportions sensiblement équivalentes à celle du département.

Son tissu économique et ses emplois

→9464 établissements⁵, tous statuts et secteurs d'activités confondus présents sur le territoire, au 1er janvier 2012

→Une activité économique fortement caractérisée par :

Des TPE sans salariés : 79 % des établissements n'ont pas de salariés et 18 % ont entre 1 et 9 salariés.

L'économie présentielle⁶ :

53 % des établissements actifs soit près de 4800 établissements

8 emplois salariés sur 10 : 9600 emplois salariés dans la sphère présentielle - dont 4000 dans le secteur public- soit 81 % des 12000 emplois salariés du territoire.

→Répartition des établissements actifs par secteur d'activité :

Agriculture : 31 % ; Industrie : 6 % ; Construction : 13 % ; Commerce et services : 49 %

→19098 emplois⁷ recensés sur le Pays Cœur d'Hérault :

76 % sont des emplois salariés (85 % dans le département)

25 % à temps partiel (20 % dans le département)

61 % en CDI (72 % dans le département).

Le marché du travail sur le Pays Cœur d'Hérault

→4752 chômeurs⁸ de 15-64 ans recensés soit un taux de chômage⁹ de 15,5 % identique à celui du département.

→7380 personnes inscrites fin décembre 2013 à Pôle Emploi, dont 44 % sont inscrits depuis plus d'un an.

→Plus de 1600 offres d'emploi collectées¹⁰ en 2013 par Pôle Emploi.

Ce paragraphe a été rédigé par la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault

⁴ Taux d'activité parmi les 15 ans et plus = nombre d'actifs de 15 ans et plus (en emploi ou au chômage) / population de 15 ans et plus

⁵ Source : Insee Sirene au 01.01.2012 ; Traitement : Maison de l'Emploi

⁶ Source : Insee Clap au 31.12.2011 ; Traitement : Maison de l'Emploi

⁷ Source : Insee RP 2011 ; Traitement : Maison de l'Emploi

⁸ Source : Insee RP 2011 ; Traitement : Maison de l'Emploi

⁹ Taux de chômage au sens du recensement = nombre de chômeurs de 15 à 64 ans / nombre d'actifs de 15 à 64 ans

¹⁰ Source : DR Pôle Emploi au 31.12.2013 ; Traitement : Maison de l'Emploi

POIDS, COMPOSITION ET PLACE DE L'ESS

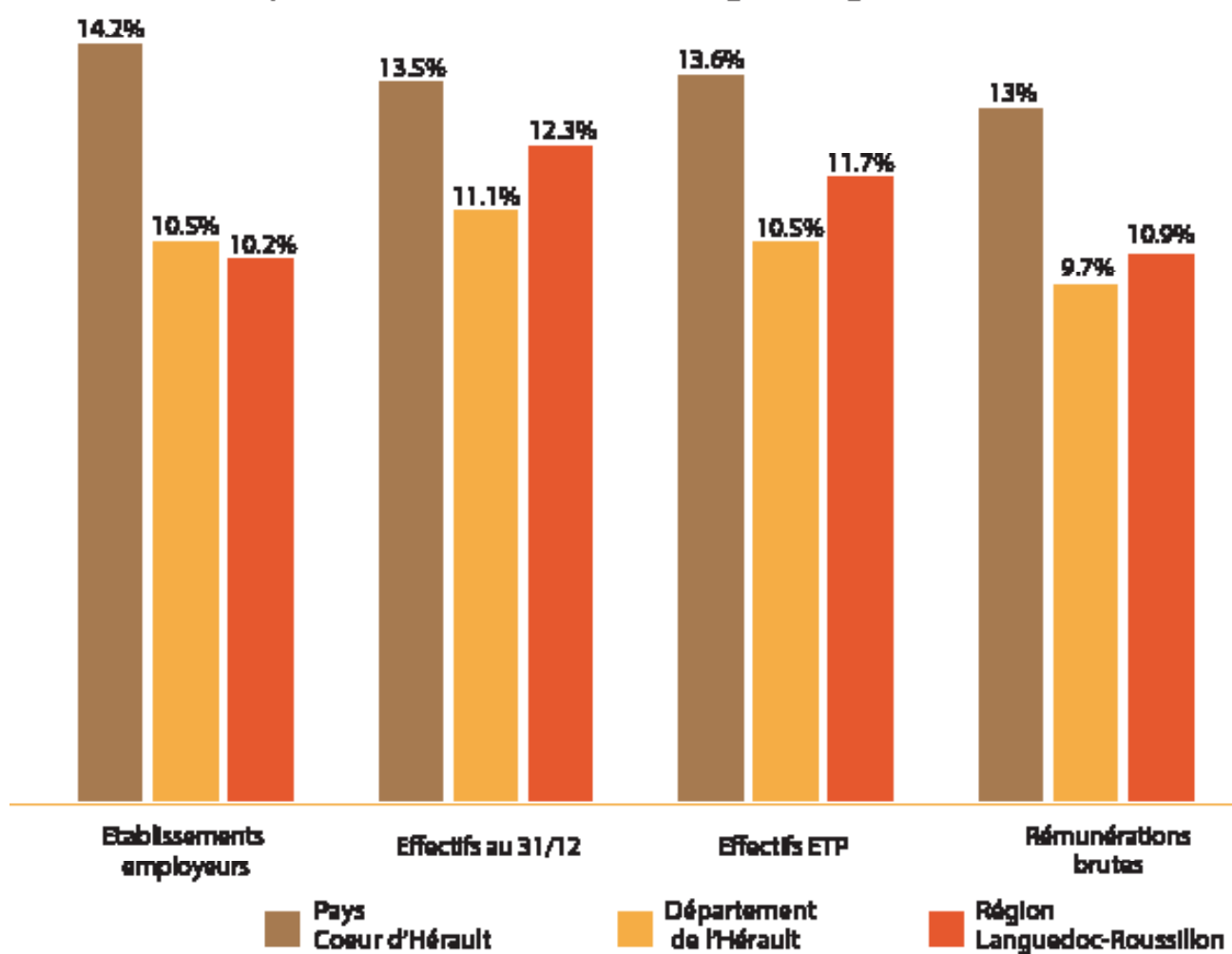
Un poids relativement élevé

Chiffres clés par champ économique au niveau du Pays d'Hérault

Champs économiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP*	Rémunérations brutes [K€]
Privé ESS	360	1 709	1 524	39 063
Privé Hors ESS	1 946	6 810	6 164	166 343
Public	226	4 101	3 496	94 327
TOTAL	2 532	12 620	11 184	299 733
Part de l'ESS dans le total [%]	14.2%	13.5%	13.6%	13%

Tableau n° 1 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012
*Equivalent Temps Plein

Poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie au niveau du Pays Cœur d'Hérault, du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon



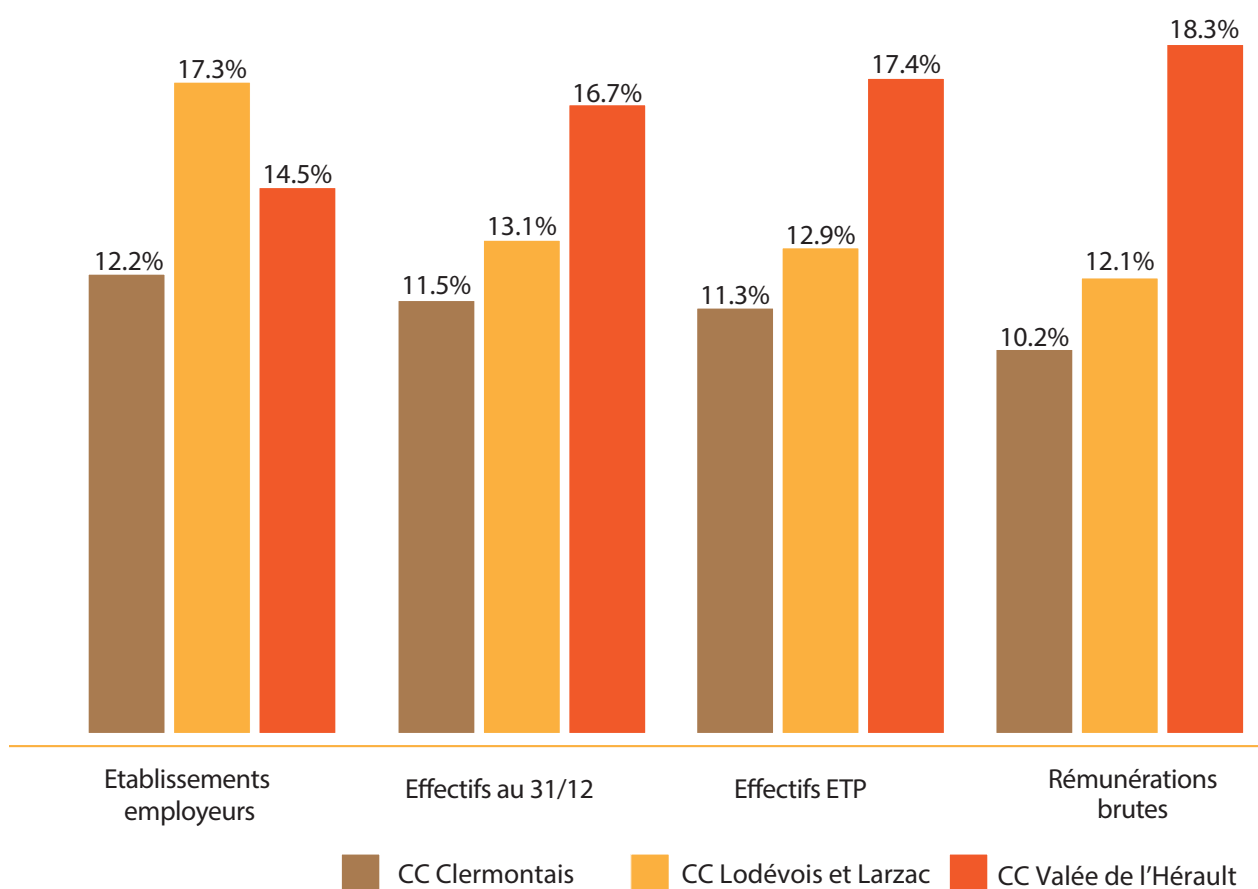
Graphique 1 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Pour chacun des indicateurs considérés, le poids de l'ESS dans le Pays Cœur d'Hérault est plus élevé que dans le département de l'Hérault (près de + 4 points de pourcentage d'écart pour les établissements employeurs, entre + 2 et + 3 points d'écart pour les effectifs et les rémunérations) ou qu'en région Languedoc-Roussillon (+ 4 points de pourcentage d'écart pour les établissements employeurs, entre + 1 et + 2 point(s) d'écart pour les effectifs et les rémunérations).

→ Approche selon les Communautés de Communes du Pays

Des différentiels assez significatifs existent néanmoins entre les trois Communautés de Communes (CC) constitutives du Pays Cœur d'Hérault quant au poids de l'ESS.

Poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie au niveau des Communautés de Communes constitutives du Pays Cœur d'Hérault



Graphique 2 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

→ Pour chacun des indicateurs considérés, le poids de l'ESS est plus réduit dans le Clermontais qu'à l'échelle du Pays dans son ensemble. Le différentiel tourne autour de - 2 points de pourcentage pour les établissements ou les effectifs et s'établit à près de - 3 points pour les rémunérations.

→ S'agissant du Lodévois et Larzac, si le poids de l'ESS dans le total des établissements est supérieur par rapport à ce que l'on observe au niveau du Pays (+ 3 points de pourcentage), ce champ économique y occupe une place quasiment équivalente en termes d'effectifs (- 0,4 point pour ceux au 31/12 et - 0,7 point pour les ETP) et sensiblement inférieure en termes de rémunérations (- 1 point). Le différentiel entre le poids en termes d'établissements et celui en termes d'effectifs signifie que les établissements de l'ESS dans cette Communauté de Communes sont, en moyenne, de taille réduite.

→ Alors que le poids de l'ESS dans le total des établissements employeurs au sein de la Vallée de l'Hérault est très proche du ratio correspondant à l'échelle du Pays (14,5 % contre 14,2 %), ce champ économique y occupe une place significativement plus élevée en termes d'effectifs (+ 3,2 points pour ceux au 31/12 et + 3,8 points pour les ETP) et, de façon encore accrue, de rémunérations (+ 5,3 points). Ces différentiels montrent, qu'en moyenne, **les établissements de l'ESS implantés dans la Vallée de l'Hérault ont une taille assez importante et versent des salaires relativement élevés.**

→ Approche selon la densité de l'emploi

Densité de l'emploi par champ économique dans le Pays Cœur d'Hérault et la région Languedoc-Roussillon

Champs économiques	Pays Cœur d'Hérault	Différentiel Pays / Département	Département de l'Hérault	Différentiel Pays / Région	Région Languedoc-Roussillon
Privé ESS	205	-32%	303	-33%	308
Privé Hors ESS	829	-51%	1 713	-46%	1 544
Public	470	-47%	881	-39%	772

Tableau n° 2 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 et Populations légales 2011

NB : l'indice de densité de l'emploi est calculé en rapportant, pour chaque champ économique, les effectifs ETP au nombre d'habitants. Le chiffre ainsi obtenu est multiplié par 10 000 afin d'obtenir l'indice pour 10 000 habitants. Cet indice permet d'opérer des comparaisons entre les territoires, comme ici entre le Pays Cœur d'Hérault, le département de l'Hérault et la région Languedoc-Roussillon.

Les indices contenus dans le tableau n° 2 montrent que par rapport au département de l'Hérault et à la région Languedoc-Roussillon, les trois champs économiques sont, au regard de la population, sous-représentés au niveau du Pays Cœur d'Hérault. Cette sous-représentation étant toutefois significativement moins marquée pour l'ESS que pour le reste de l'économie privée ou l'économie publique, ceci explique que son poids dans l'économie locale soit relativement élevé (cf. graphique n° 1).

Cette sous-représentation des différents champs économiques au niveau du territoire est à mettre en relation avec la forte croissance de population qu'enregistre ce dernier depuis plusieurs années (cf. Données territoriales de cadrage), forte croissance que l'économie locale s'avère ainsi incapable d'absorber.

Densité de l'emploi par champ économique dans les Communautés de Communes du Pays Cœur d'Hérault

Champs économiques	CC du Clermontais	Différentiel Clermontais/Pays	CC Lodévois et Larzac	Différentiel Lodévois et Larzac/Pays	CC Vallée de l'Hérault	Différentiel Vallée de l'Hérault/Pays
Privé ESS	216	+5%	253	+23%	176	-14%
Privé Hors ESS	1171	+41%	907	+9%	542	-35%
Public	519	+10%	801	+70%	295	-37%

Tableau n° 3 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 et Populations légales 2011

L'approche infra territoriale fait apparaître des disparités assez significatives selon les Communautés de Communes constitutives du Pays :

→ **Au niveau du Clermontais**, l'ESS s'avère légèrement plus développée, toujours par rapport à la population, qu'à l'échelle du Pays dans son ensemble. Le reste de l'économie privée, en revanche, est nettement plus représentée et l'économie publique un peu plus développée dans cette CC que dans le Pays. Ceci explique que le poids de l'ESS dans le total de l'emploi soit relativement réduit au sein du Clermontais (cf. graphique n° 2).

→ **S'agissant du Lodévois et Larzac**, l'ESS y est significativement plus développée qu'à l'échelle du territoire dans son ensemble. Ceci étant, le reste de l'économie privée et l'économie publique y étant aussi plus développés qu'au sein de ce dernier, le poids de l'ESS dans cette CC est quasiment équivalent à celui enregistré au niveau du Pays Cœur d'Hérault (cf. graphique n° 2). Le fort développement de l'économie publique est lié, au moins en partie, au fait que la commune de Lodève possède le statut de sous-préfecture et bénéficie de l'implantation de nombreux services publics, notamment l'hôpital local.

→ **Pour ce qui est enfin de la Vallée de l'Hérault**, l'ESS y est significativement moins représentée que dans l'ensemble du territoire. Ceci étant, le reste de l'économie privée et l'économie publique y sont encore nettement moins développés, toujours par rapport à la population et au Pays Cœur d'Hérault, que l'ESS, d'où le fait que cette dernière représente un poids relativement élevé dans le total de l'emploi au niveau de cette CC (cf. graphique n° 2).

Un fort développement de la composante associative

Du fait de l'application de la règle du secret statistique, il n'est pas possible de savoir ce que représentent les composantes coopérative et mutualiste au niveau du Pays Cœur d'Hérault (l'Insee ne recense aucune fondation au niveau du territoire). Il est en revanche possible de déterminer la place qu'y occupe la composante associative au sein de l'ESS et de la comparer à celle que représente cette même composante aux échelons départemental et régional.

Part de la composante associative dans le total de l'ESS au niveau du Pays Cœur d'Hérault, du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon

Part de la composante associative dans le total ESS	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP	Rémunérations brutes [K€]
Pays Cœur d'Hérault	87%	83%	80%	74%
Département de l'Hérault	86%	75%	73%	65%
Région Languedoc-Roussillon	84%	79%	77%	70%

Tableau n° 4 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

Pour tous les indicateurs considérés, la part de la composante associative dans l'ESS est plus élevée au niveau du Pays que dans le département de l'Hérault ou en région Languedoc-Roussillon.

Les différentiels sont plutôt réduits s'agissant des établissements employeurs (respectivement, + 1 point et + 3 points). Ils sont en revanche plus marqués pour les effectifs et les rémunérations, surtout par rapport au département de l'Hérault (+ 8 points pour les effectifs au 31/12, + 7 points pour les effectifs ETP, + 9 points pour les rémunérations brutes) et de façon moins significative, mais encore sensible, par rapport à la région Languedoc-Roussillon (respectivement, + 4 points, + 3 points et + 4 points).

L'importance de la place occupée par la composante associative au sein de l'ESS à l'échelle du Pays est caractéristique des territoires à dominante rurale. Les composantes coopératives et mutualistes ont en effet plus tendance que les associations à être concentrées dans les centres urbains, notamment du fait d'un effet « siège social » qui joue de manière particulièrement marqué pour les banques coopératives et les mutuelles de prévoyance ou d'assurance.

Ce facteur explique d'ailleurs que les différentiels soient particulièrement élevés par rapport au département de l'Hérault, Montpellier accueillant, en tant que chef-lieu du Languedoc-Roussillon, les sièges régionaux de plusieurs banques coopératives et de mutuelles, restreignant mécaniquement la part que représentent les associations au niveau départemental.

Cela étant, on peut supposer que des facteurs propres à la composante associative expliquent aussi son fort développement au niveau du Pays, notamment :

- le caractère affirmé de l'identité culturelle locale, ce qui peut favoriser la création d'associations, par exemple dans le domaine patrimonial ;
- le nombre élevé de chômeurs sur le territoire, ce qui peut inciter un certain nombre d'entre eux à essayer de créer leur propre emploi au travers de la mise en place d'une association.

→ Approche selon les Communautés de Communes du Pays

Part de la composante associative dans le total de l'ESS au niveau des Communautés de Communes du Pays Coeur d'Hérault

Part de la composante associative dans le total ESS	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Effectifs ETP	Rémunérations brutes [K€]
CC du Clermontais	85%	72%	71%	65%
CC Lodévois et Larzac	90%	95%	94%	92%
CC Vallée de l'Hérault	87%	85%	79%	71%

Tableau n° 5 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012

La place de la composante associative dans l'ESS au sein de la Vallée de l'Hérault apparaît très comparable à celle enregistrée au niveau du Pays dans son ensemble.

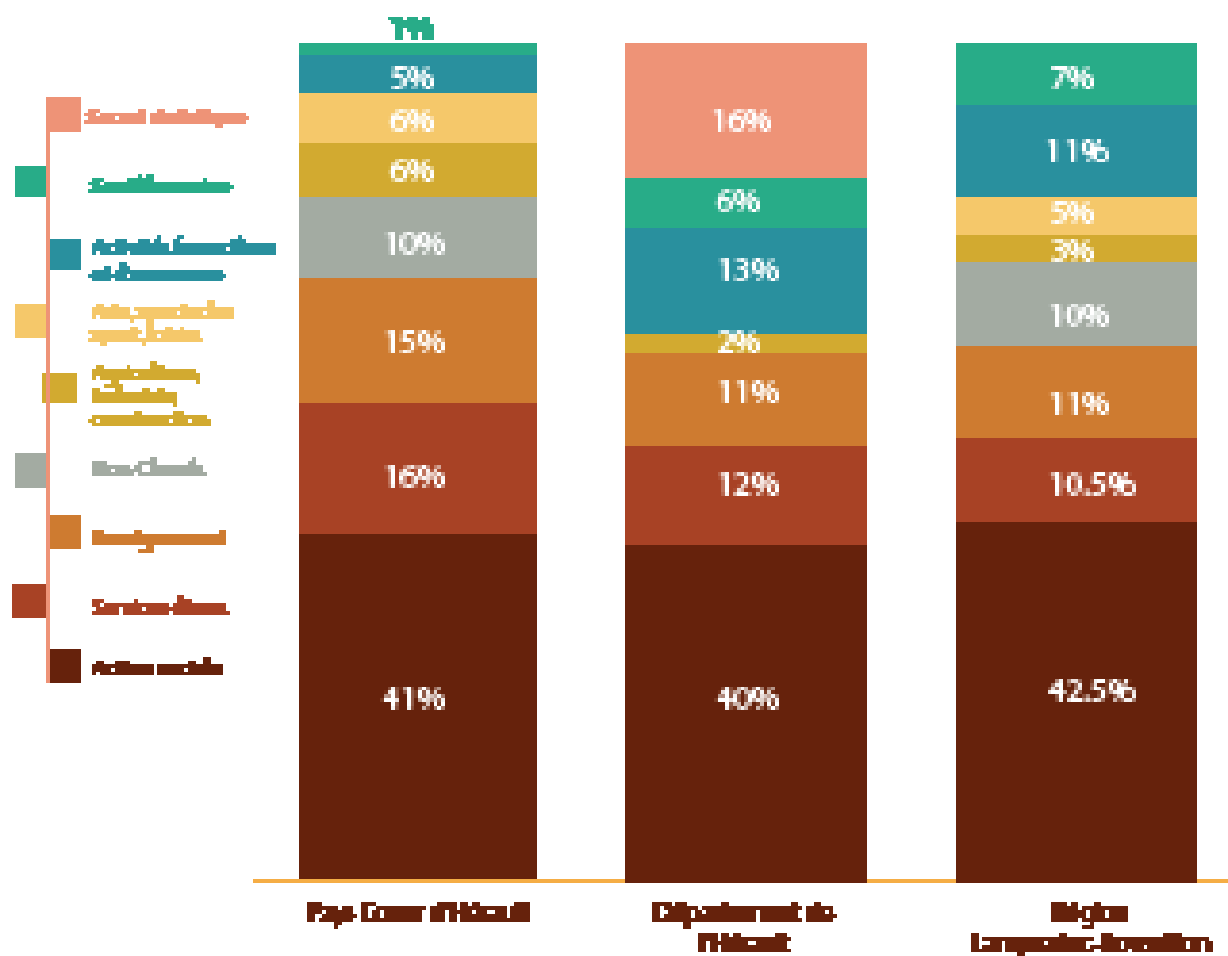
En revanche, des différences par rapport au Pays se font jour pour les deux autres Communautés de Communes concernées :

→ Le poids de la composante associative est significativement plus réduit au niveau du Clermontais, surtout en termes d'effectifs (- 11 points de pourcentage pour les effectifs au 31/12 et - 9 points pour ceux en ETP) et de rémunérations (- 8 points). On peut donc en conclure que **les coopératives, en particulier bancaires, et les mutuelles sont, au niveau du Pays, surtout présentes dans le Clermontais**. Ces entreprises semblent ainsi obéir à une logique d'implantation analogue à celle des autres entreprises privées : on a en effet pu constater que l'économie privée hors ESS s'avère particulièrement développée au niveau du Clermontais (cf. tableau n° 3).

→ A contrario, la composante associative occupe une place significativement plus importante au sein du Lodévois et Larzac, là aussi surtout en termes d'effectifs (+ 12 points pour les effectifs au 31/12 et + 14 points pour ceux en ETP) et de rémunérations (+ 19 points).

Une grande diversité sectorielle

Répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité au niveau du Pays Cœur d'Hérault, du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon



Graphique n° 3 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

Avec un ratio de 41 %, **le secteur de l'action sociale, avec ou sans hébergement, arrive très largement en tête dans le total des effectifs de l'ESS au niveau du Pays**. C'est également le cas à l'échelle du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon (et, plus généralement encore, quel que soit le niveau territorial considéré), avec des ratios d'ailleurs très comparables : respectivement, 40 % et 42,5 %.

Vient ensuite le secteur dit des « services divers », qui rassemble des activités extrêmement hétérogènes (commerce, hébergement et restauration, information et communication, services aux entreprises...), lesquelles ont néanmoins été regroupées de manière à limiter les risques d'occurrence du secret statistique. Ce secteur représente une part du total des effectifs de l'ESS significativement plus élevée au sein du Pays que dans le département de l'Hérault ou en Languedoc-Roussillon : 16 % contre, respectivement, 12 % et 10,5 %. Une explication potentielle peut être avancée pour rendre compte de ce différentiel : le caractère à dominante rurale du Pays Cœur d'Hérault peut favoriser la présence de structures qui, d'une manière générale, sont assez développées dans le monde agricole, comme les groupements d'employeurs, relevant des services aux entreprises, ou les coopératives ayant une activité de commerce de gros.

Le secteur de l'enseignement, qui inclut la **formation professionnelle**, occupe lui aussi **une place plus importante dans le total des effectifs de l'ESS au sein du Pays Cœur d'Hérault qu'aux échelons départemental et régional** : 15 % contre 11 % dans les deux cas. On peut penser que ce différentiel trouve son origine, au moins en partie, dans la forte présence sur le territoire d'établissements de l'enseignement catholique. Un autre facteur explicatif potentiel tient en ce que le niveau assez élevé du chômage au plan local peut induire une présence relativement forte de structures exerçant dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelles.

Tous les autres secteurs d'activité représentent une part du total des effectifs de l'ESS inférieure ou égale à 10 %. On retiendra notamment que :

→Le secteur, composite, de **l'agriculture, de l'industrie et de la construction** occupe **une place plus conséquente que dans le département et la région** : 6 % contre, respectivement, 2 % et 3 %. Ce résultat est, là encore, à mettre en relation avec le caractère à dominante rurale du territoire, où l'on peut penser que les coopératives agricoles, viticoles ou agroalimentaires sont relativement nombreuses.

→**Le secteur des activités financières et d'assurance** représente **une part significativement inférieure par rapport à ce que l'on observe à l'échelle du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon** : 5 % contre, respectivement, 13 % et 11 %. Ce résultat renvoie à ce que l'on a déjà dit sur le fait que les coopératives bancaires et les mutuelles sont plutôt concentrées dans les centres urbains, notamment en raison d'un effet siège social.

→**Le secteur de la santé humaine**, lui aussi, représente **une part significativement plus réduite qu'aux échelons départemental et régional** : 1 % contre, respectivement, 6 % et 7 %. La place occupée par ce secteur est généralement liée à l'implantation de grands établissements associatifs ou mutualistes.

→Avec un ratio de 6 %, le secteur des **arts, spectacles et sport, loisirs est proche de ce que l'on constate à l'échelle régionale** (5 %). Le ratio correspondant n'est pas disponible pour le département de l'Hérault du fait de l'application de la règle du secret statistique.

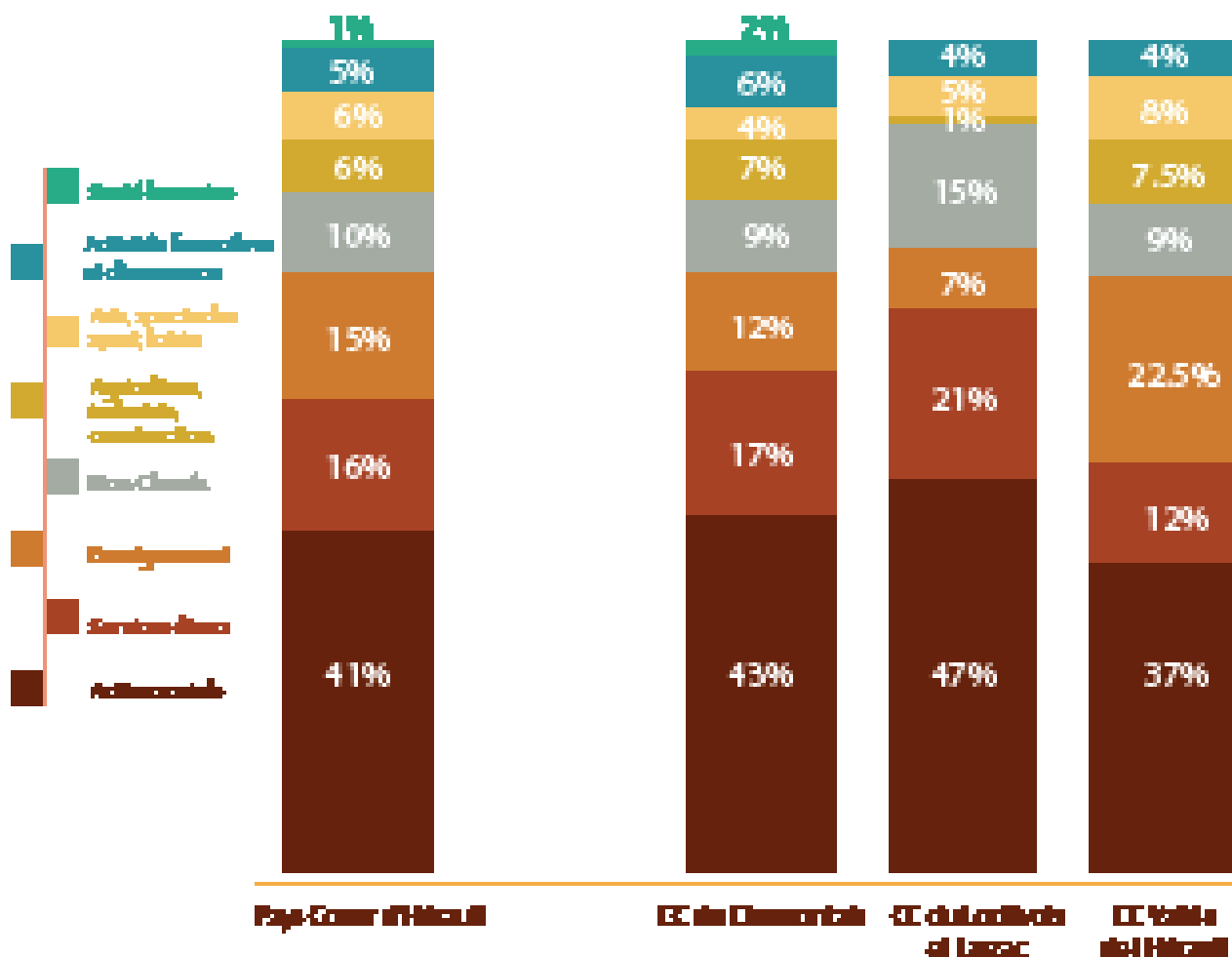
→Le secteur dit des **non-classés** représente lui aussi une part comparable au niveau du Pays et de la région : 10 % dans les deux cas. Cette catégorie correspond aux associations affectées au code APE 94.99Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », dont le libellé ne dit rien de l'activité qu'elles exercent. Des travaux ont cependant montré qu'une partie de ces associations pourraient être versées dans des activités bien définies, relevant en particulier du secteur des arts, spectacles et sport, loisirs. Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a d'ailleurs émis une recommandation à l'intention de l'Insee lui demandant de réduire la fraction des associations versées dans ce code APE¹¹.

La règle du secret statistique s'est aussi appliquée pour ce secteur au niveau départemental. Au total, le secret statistique y représente 16 % des effectifs de l'ESS, soit une part tout à fait comparable à celle que l'on observe aux niveaux du Pays et de la région lorsqu'on additionne les ratios relatifs au secteur des arts, spectacles et sport, loisirs et à la catégorie des non-classés.

¹¹Rapport du Cnis n° 122 : « Connaissance des associations », décembre 2010.

→ Approche selon les Communautés de Communes du Pays

**Répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité
au niveau des Communautés de Communes du Pays Cœur d'Hérault**



Graphique n° 4 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

La répartition des effectifs de l'ESS par secteur d'activité dans le Clermontais s'avère très comparable à celle observée à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault dans son ensemble. En revanche, quelques différences significatives par rapport à cette dernière répartition se font jour au niveau des deux autres Communautés de Communes :

→Le secteur de **l'action sociale** représente une part du total des effectifs de l'ESS sensiblement plus élevée au niveau du Lodévois et Larzac (47 %) et, a contrario, sensiblement plus réduite dans la Vallée de l'Hérault (37 %).

→De même, le secteur des **services divers** occupe une place plus importante du Lodévois et Larzac (21 %) et représente une part plus restreinte au niveau de la Vallée de l'Hérault (12 %).

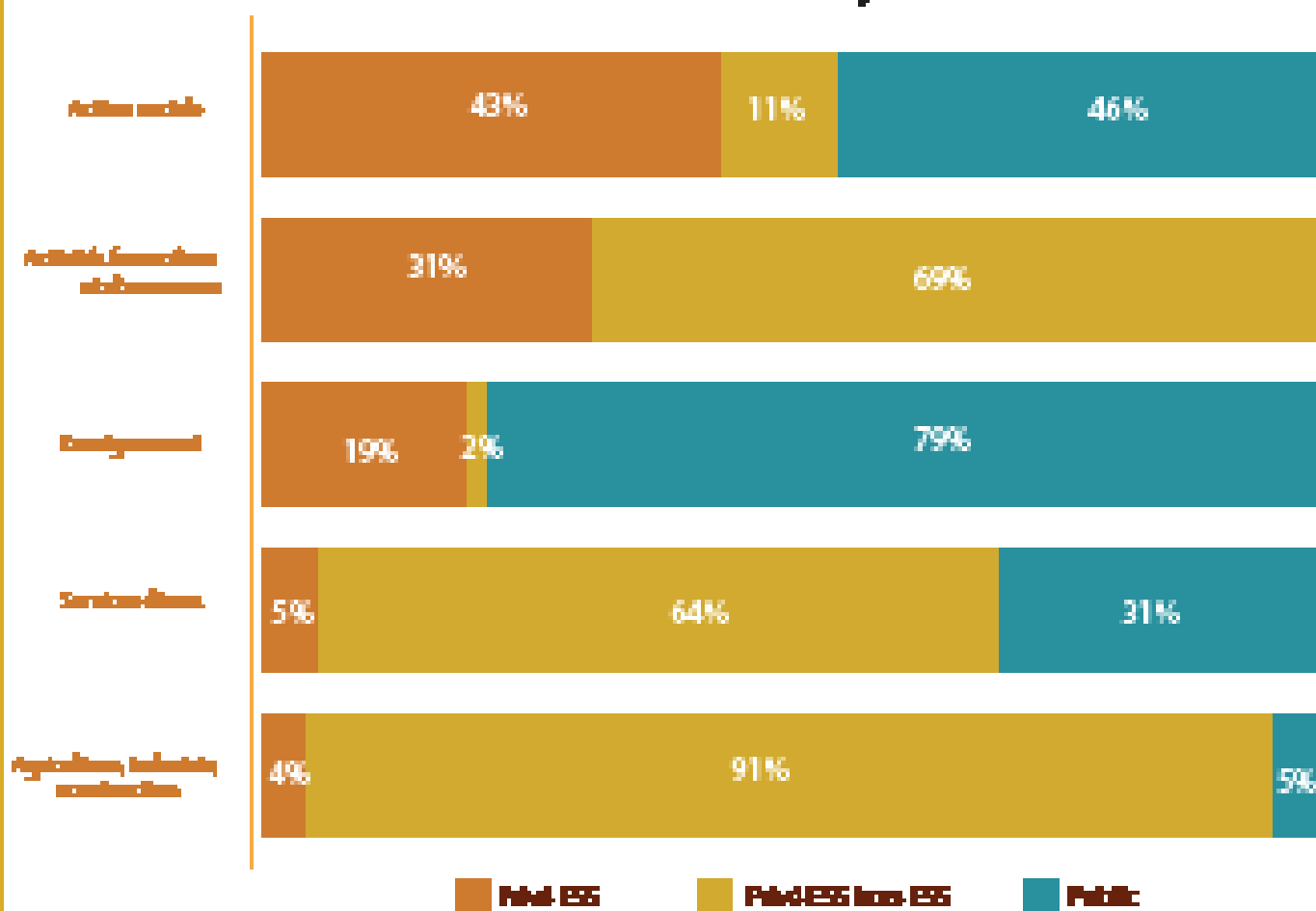
→A contrario, le secteur de **l'enseignement** représente une part significativement inférieure dans le Lodévois et Larzac (7 %) et significativement plus élevée au sein de la Vallée de l'Hérault (22,5 %).

→Le secteur **agriculture, industrie, construction** occupe une place nettement plus réduite au niveau de du Lodévois et Larzac (1 %).

→Enfin, il apparaît que le secteur de la **santé humaine** n'est pas représenté dans les CC Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault.

Une place importante dans un nombre restreint de secteurs d'activité

Répartition des effectifs de l'ESS par champ économique selon les secteurs d'activité du Pays Cœur d'Hérault



Graphique n° 5 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Effectifs au 31/12)

L'ESS occupe une place importante dans le secteur de l'action sociale, où elle représente 43 % du total des effectifs. Ce ratio est toutefois nettement plus réduit que ceux enregistrés aux échelons départemental (61 %) et régional (62 %).

Comme on l'a vu, la part de l'action sociale dans les effectifs de l'ESS au niveau du Pays est tout à fait conforme à celle observée aux échelons départemental et régional (cf. graphique n° 3) : on peut donc en conclure que, dans son ensemble, ce secteur d'activité s'avère relativement développé au sein du territoire.

Les données disponibles laissent penser que ce dernier constat est surtout le fait de l'économie publique : l'économie privée hors ESS occupe en effet dans l'action sociale une place assez comparable au niveau du Pays (11 %) à celle qui est la sienne dans le département de l'Hérault (16 %) et en région Languedoc-Roussillon (11 %) ; par contre, **l'économie publique occupe dans ce secteur une place nettement plus importante dans le Pays (46 %) qu'aux échelons départemental (23 %) et régional (27 %).**

Avec un ratio de 31 %, **l'ESS représente une part significative du total des effectifs dans le secteur des activités financières et d'assurance.** Cette part est cependant plus réduite que celle enregistrée au niveau du département de l'Hérault (45 %) ou à celui de la région Languedoc-Roussillon (48 %). Ce résultat est logique au regard de ce que l'on a vu quant au poids assez restreint de ce secteur d'activité dans le total des effectifs de l'ESS à l'échelle du Pays (cf. graphique n° 3).

L'ESS représente 19 % des effectifs du secteur de l'enseignement, soit une proportion sensiblement plus forte que dans le département de l'Hérault (13 %) ou en région Languedoc-Roussillon (15 %). Là encore, ce résultat est logique avec ce que l'on a vu sur le fait que ce secteur d'activité occupe une place relativement importante dans les effectifs totaux de l'ESS (cf. graphique n° 3).

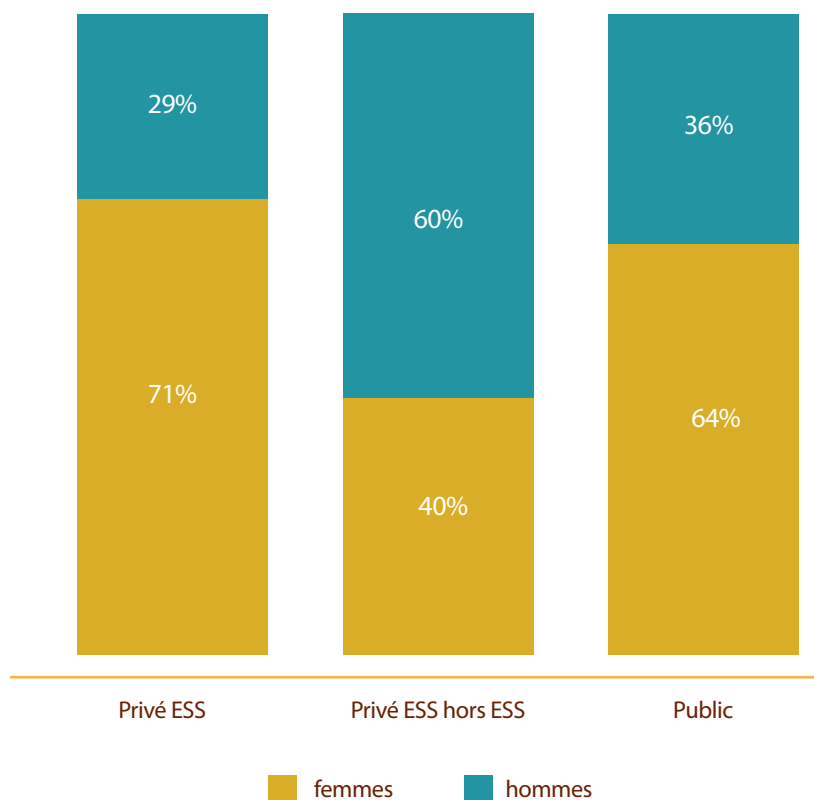
Dans les deux autres secteurs pour lesquels les données sont disponibles ¹², l'ESS représente une part très réduite du total des effectifs : 5 % dans les services divers et 4 % dans le secteur agriculture, industrie, construction. Ces résultats sont conformes à ceux observés aux échelons départemental et régional.

¹² La règle du secret statistique s'est en effet appliquée, au niveau du champ hors ESS, pour le secteur arts, spectacles et sport, loisirs et celui de la santé humaine. Quant à la catégorie des non-classés, elle ne concerne, de fait, que l'ESS, puisqu'elle regroupe uniquement des associations.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

Une forte féminisation de l'emploi

Répartition des effectifs de l'ESS
selon le genre des salariés par champ économique



Graphique n° 6 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Postes au 31/12)

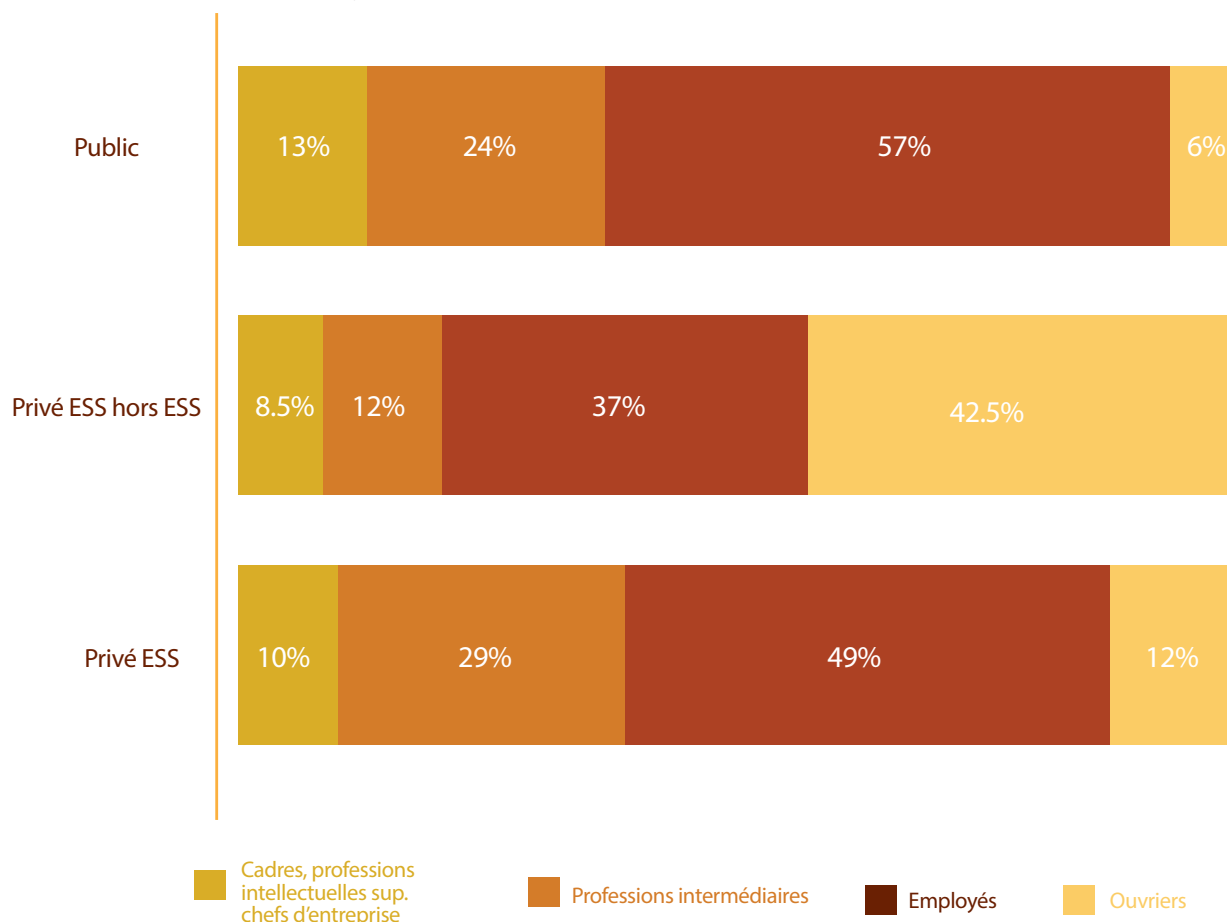
Les femmes représentent 71 % des effectifs de l'ESS au niveau du Pays, soit nettement plus que dans le reste de l'économie privée (40 %) et significativement plus que dans l'économie publique (64 %).

Cette forte féminisation de l'emploi au sein de l'ESS se retrouve à tous les échelons géographiques, notamment celui du département, où les femmes représentent 70 % des effectifs de l'ESS, et de la région, où les femmes en représentent 68 %. Elle est liée au fait que **l'ESS est très présente dans des secteurs où l'emploi est traditionnellement très féminisé, et ce quel que soit le champ économique, notamment ceux de l'action sociale et de l'enseignement.**

L'examen des données au niveau infra territorial fait apparaître une seule différence significative concernant l'ESS, à savoir que les femmes représentent une part du total des effectifs correspondant plus forte au sein de la Vallée de l'Hérault qu'à l'échelle du Pays dans son ensemble : 79 % contre 71 %. Ceci est probablement dû, au moins en partie, au fait que le poids du secteur de l'enseignement y est relativement élevé dans ce champ économique (cf. graphique n° 4). De la sorte, les deux secteurs de l'enseignement et de l'action sociale représentent, à eux seuls, un peu plus de 59 % du total des effectifs de l'ESS au niveau de cette Communauté de Communes.

Des salariés relativement qualifiés

Répartition des effectifs de l'ESS
par catégorie socioprofessionnelle selon les champs économiques



Graphique n° 7 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - Clap 2012 (Postes au 31/12)

Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise représentent 10 % du total des effectifs de l'ESS, soit une proportion un peu supérieure à celle observée dans le reste de l'économie privée (8,5 %) et sensiblement inférieure à la part correspondante au sein de l'économie publique (13 %).

Ce type de configuration se retrouve quel que soit le niveau géographique considéré, notamment ceux du département et de la région. On notera que le poids de cette catégorie est moindre au sein du Pays qu'à l'échelle de ces derniers, et ce pour tous les champs économiques :

→ **Privé ESS** : 10 % contre 14 % dans le département de l'Hérault et 13 % en Languedoc-Roussillon.

→ **Privé hors ESS** : 8,5 % contre 13 % dans le département de l'Hérault et 11 % en Languedoc-Roussillon.

→ **Public** : 13 % contre 22 % dans le département de l'Hérault et 19 % en Languedoc-Roussillon.

La sous-représentation de cette catégorie est caractéristique des territoires à dominante rurale qui, d'une manière générale, concentrent relativement peu de fonctions de direction ou d'encadrement.

Avec un ratio de 29 %, la catégorie des **professions intermédiaires** occupe une place significativement supérieure dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée (12 %) et sensiblement inférieure que dans l'économie publique (24 %). Cette proportion est parfaitement identique à celle que l'on observe aux échelons départemental et régional. Pour l'économie privée hors ESS, en revanche, les professions intermédiaires représentent dans le territoire une part (12 %) significativement plus réduite qu'au niveau du département de l'Hérault (18 %) ou de la région Languedoc-Roussillon (17 %). S'agissant de l'économie publique, le ratio est également inférieur au niveau du Pays (24 %) par rapport à ce que l'on observe à l'échelle du département (26 %) ou de la région (28 %).

Les employés représentent au sein du territoire une part du total des effectifs de l'ESS (49 %) significativement supérieure à celle qui est la leur dans le reste de l'économie privée (37 %) et inférieure à la place qu'occupe cette catégorie dans l'économie publique (57 %). S'agissant de l'ESS, cette catégorie représente une proportion légèrement supérieure à celle que l'on observe à l'échelon départemental (46 %) ou régional (45 %). Pour ce qui est du reste de l'économie privée, les employés occupent au niveau du territoire une place (37 %) tout à fait comparable à ce qui est observé dans le département de l'Hérault ou en région Languedoc-Roussillon (38 % dans les deux cas).

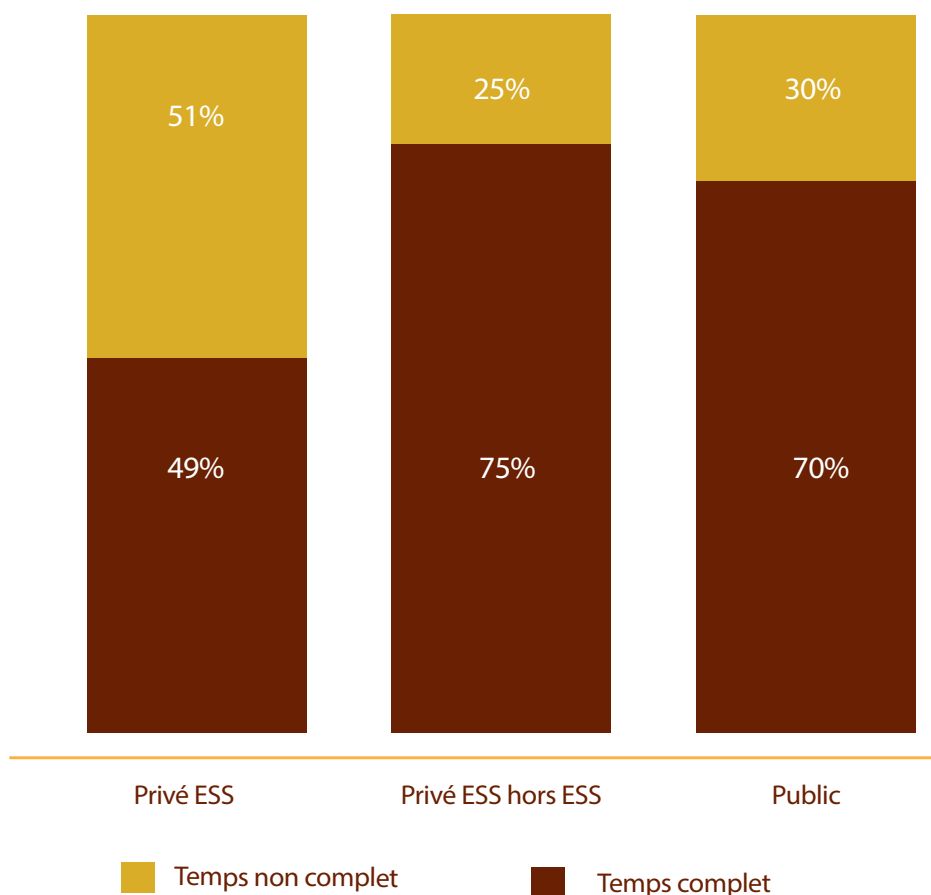
Quant aux **ouvriers**, avec un ratio de 12 %, ils occupent une place largement inférieure à celle qui est la leur dans le reste de l'économie privée (42,5 %) et sensiblement supérieure à la part que représente cette catégorie au sein de l'économie publique (6 %). Cette configuration est très semblable à celle que l'on observe au niveau du département de l'Hérault (où les ouvriers représentent 11 % des effectifs de l'ESS, 31 % de ceux du reste de l'économie privée et 8 % de ceux de l'économie publique) ou de la région Languedoc-Roussillon (où les ouvriers représentent 13 % des effectifs de l'ESS, 35 % de ceux du reste de l'économie privée et 15 % de ceux de l'économie publique). Pour ce qui est de l'économie privée hors ESS, on notera que la catégorie des ouvriers s'avère plus développée au sein du Pays qu'aux échelons départemental et régional.

Au final, il apparaît que l'emploi dans l'ESS au niveau du territoire est relativement plus qualifié que dans le reste de l'économie privée et présente, au regard de cet indicateur, un profil très proche de celui de l'économie publique. Cette proximité, qui se retrouve, de façon plus ou moins marquée, quel que soit l'échelon géographique, renvoie à ce que ces deux champs économiques concentrent des activités très majoritairement de nature tertiaire.

D'une manière générale, on notera toutefois que le niveau de qualification de l'emploi est relativement réduit au niveau du Pays, et ce pour tous les champs économiques, constat caractéristique des territoires à dominante rurale où ne sont généralement pas implantées les fonctions de direction et d'encadrement.

Un fort développement du travail à temps partiel

Répartition des effectifs de l'ESS
par condition d'emploi selon les champs économiques



Graphique n° 8 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - DADS 2010 (Postes au 31/12)

Les salariés à temps complet représentent 49 % du total des effectifs de l'ESS au niveau du Pays, soit nettement moins que dans le reste de l'économie privée (75 %) ou dans l'économie publique (70 %).

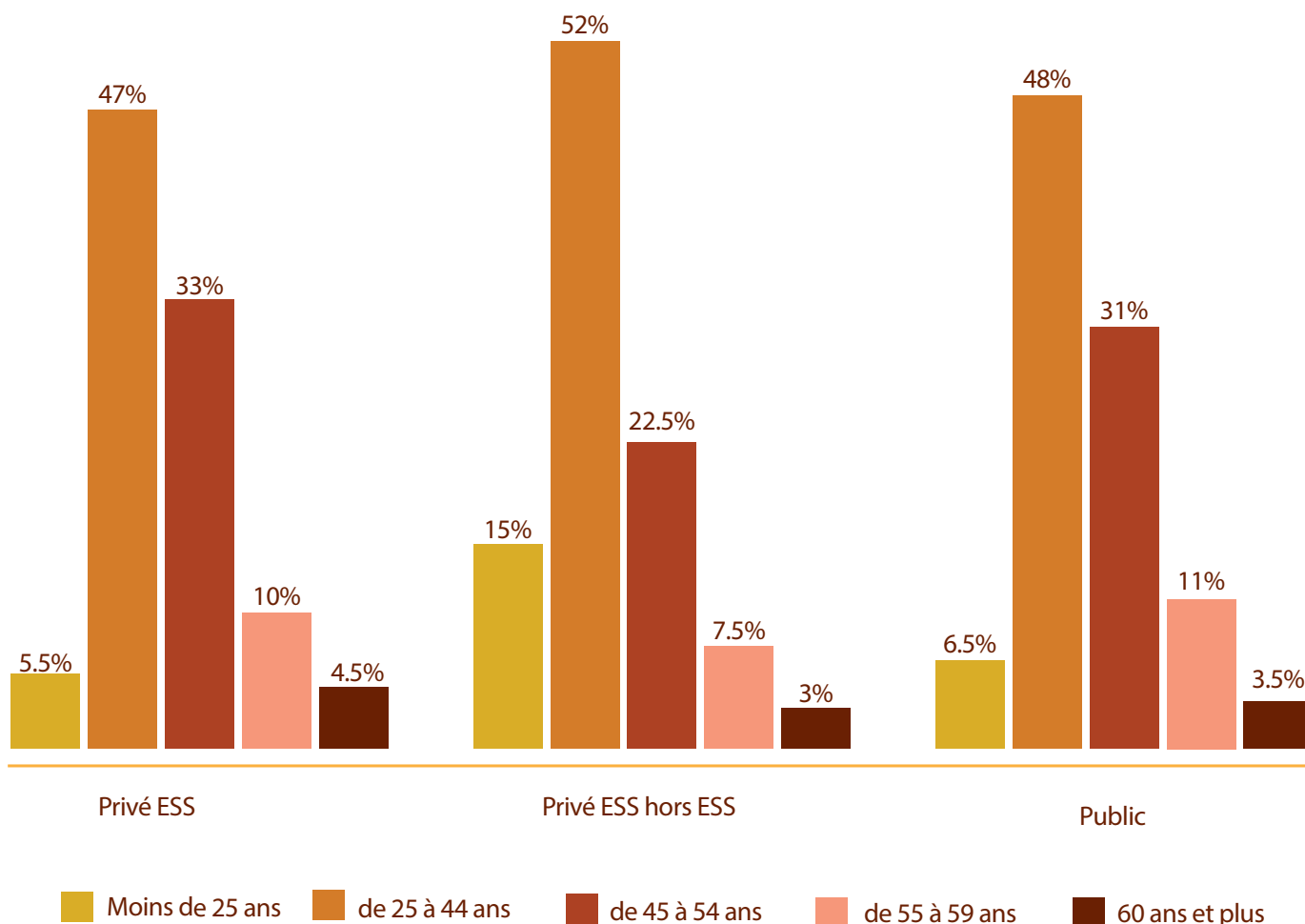
Ce type de configuration se retrouve quel que soit l'échelon géographique considéré, notamment ceux du département et de la région, où la proportion de salariés travaillant à temps complet dans l'ESS est toutefois plus élevée que dans le Pays Cœur d'Hérault : 56 % dans les deux cas contre 49 %. Cette distorsion est certainement liée, au moins en partie, au poids élevé que représente la composante associative dans le total des effectifs de l'ESS au niveau du territoire : le travail à temps partiel est en effet, d'une manière générale, nettement plus développé dans les associations que dans les autres composantes de l'ESS.

Cette importance du travail à temps partiel au sein de la composante associative est elle-même liée, en partie, au fait que cette dernière est très présente dans des secteurs d'activité où ce type de condition d'emploi s'avère, en général, très développé, notamment, là encore, ceux de l'action sociale (en particulier sans hébergement) et de l'enseignement. Elle renvoie aussi à la fragilité du modèle économique de beaucoup d'associations, dépendant de subventions publiques toujours aléatoires et dont l'obtention se révèle de plus en plus difficile dans le contexte budgétaire contraint que traversent l'Etat et les Collectivités territoriales.

L'approche infra territoriale fait apparaître une seule différence quelque peu significative concernant l'ESS, à savoir que les salariés à temps non complet représentent une part du total des effectifs correspondant sensiblement plus forte au niveau de la Vallée de l'Hérault qu'à l'échelle du Pays dans son ensemble : 55 % contre 51 %. Là encore, ce différentiel s'explique probablement, au moins en partie, par le fait que les deux secteurs de l'action sociale et de l'enseignement occupent, en cumulé, une place très importante dans le total des effectifs de l'ESS au sein de cette Communauté de Communes (cf. graphique n° 4).

Des salariés relativement âgés

Répartition des effectifs de l'ESS
par tranche d'âge selon les champs économiques



Graphique n° 9 Source : Cress LR / Oress LR, d'après Insee - DADS 2011 (Postes au 31/12)

Les salariés de moins de 25 ans représentent 5,5 % des effectifs de l'ESS, soit une proportion significativement plus réduite que dans le reste de l'économie privée (15 %) et à peu près équivalente à celle constatée dans l'économie publique (6,5 %).

Les tranches d'âge intermédiaires, de 25 à 44 ans et de 45 à 54 ans, représentent, en cumulé, 80 % des effectifs de l'ESS, soit une proportion, là encore, sensiblement plus forte que dans le reste de l'économie privée (74,5 %) et comparable à celle observée au niveau de l'économie publique (79 %).

Avec un ratio de 14,5 %, les salariés de 55 ans et plus occupent dans l'ESS une place plus importante que dans le reste de l'économie privée (10,5 %) et parfaitement identique à celle qui est la leur dans l'économie publique (14,5 %).

Au final, si la pyramide des âges relative à l'ESS s'avère très comparable à celle de l'économie publique, elle diffère de façon notable de celle constatée pour l'économie privée hors ESS, avec le fait, en particulier, que les tranches d'âge supérieures représentent une part plus élevée dans la première que dans la seconde. **Cela signifie que l'ESS au niveau du territoire va connaître dans les années à venir un mouvement de départs à la retraite et, donc, de renouvellement de ses emplois, relativement marqué. On peut ainsi estimer à 240 environ le nombre de postes qui vont être libérés d'ici à 2020**, sous réserve évidemment de la pérennité des entreprises concernées.

Le même type de configuration se retrouve quel que soit l'échelon géographique, notamment ceux du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène, notamment :

→ Du fait du caractère non-lucratif, intégral ou partiel, des entreprises de l'ESS, il est possible que les exigences de rentabilité y soient moins prégnantes que dans les autres entreprises privées et qu'elles soient donc mieux à même de conserver leurs salariés seniors.

→ Il est également possible que dans le cadre de reconversions professionnelles, des personnes plus ou moins avancées dans l'âge fassent le choix de travailler dans l'ESS, attirées par les valeurs qu'elle véhicule.

CONCLUSION

Les résultats présentés dans ce Panorama montrent que **l'ESS occupe une place majeure dans l'économie du Pays Cœur d'Hérault, place significativement plus importante que celle qui est la sienne aux niveaux départemental et régional.**

Cela étant, le rapprochement avec les données relatives à la population montre que cette forte présence locale de l'ESS n'est pas liée à une sur-représentation de cette dernière, tout au contraire, mais plutôt à un sous-développement relatif, comparativement à ce que l'on observe aux autres échelons géographiques, aussi bien du reste de l'économie privée que de l'économie publique.

Par ailleurs, des différences existent entre les CC constitutives du Pays quant au poids de l'ESS dans l'ensemble de l'économie : alors que ce poids est conforme au sein du Lodévois et Larzac à ce que l'on observe à l'échelle du territoire dans son ensemble, il s'avère sensiblement plus réduit au niveau du Clermontais et significativement plus élevé dans la Vallée de l'Hérault.

S'agissant de la composition de l'ESS au sein du Pays, on notera que :

→ **Du point de vue juridique**, la composante associative occupe une place plus importante qu'à l'échelle du département ou de la région, ce qui est assez caractéristique des territoires à dominante rurale, les effectifs des coopératives bancaires et des mutuelles étant relativement concentrés dans les zones urbaines, notamment en raison d'un effet siège social.

→ **Du point de vue sectoriel**, la répartition des effectifs est, globalement, assez semblable à celle enregistrée aux niveaux du département et de la région, notamment avec le fait que le secteur de l'action sociale arrive largement en tête. Les différences qui se font jour sont, là aussi, plutôt caractéristiques des territoires à dominante rurale, avec, entre autres, un poids relativement réduit des activités financières et d'assurance et un poids relativement élevé du secteur « agriculture, industrie, construction ».

Les caractéristiques de l'emploi dans l'ESS au sein du Pays sont, globalement, comparables à celles enregistrées aux autres échelons géographiques, notamment ceux du département et de la région : forte féminisation des effectifs, niveau relativement élevé des qualifications, en tout cas par rapport au reste de l'économie privée, fort développement du travail à temps partiel, d'ailleurs encore plus affirmé par rapport à ce que l'on observe aux autres échelons géographiques, part relativement importante des salariés seniors.

Ces éléments montrent que **la question de la gestion des richesses humaines, sous toutes ses facettes : consolidation des emplois, égalité de traitement, définition des parcours professionnels, gestion de la pyramide des âges... constitue un enjeu majeur pour la plupart des entreprises de l'ESS, notamment au niveau du territoire.**

Un autre enjeu majeur qui, là aussi, dépasse largement les limites du Pays, a trait à la **consolidation du modèle économique des associations. A cet égard, la loi relative à l'ESS inclut certaines dispositions dont la mise en œuvre nécessitera d'être accompagnée au niveau local.**

L'ORESS LR*

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Languedoc-Roussillon fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau d'expertise mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et le Conseil National des CRESS. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs :

→ d'observer le dynamisme des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois ;

→ de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques ;

→ d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que de l'action publique en faveur du développement économique et social.

*Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Languedoc-Roussillon

PARTENAIRES

de l'Observatoire Régional
de l'Economie Sociale et Solidaire du Languedoc-Roussillon





**Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Languedoc-Roussillon**

68 rue Pablo Casals 34000 Montpellier
04 67 60 20 28 | contact@cresslr.org
cresslr.org | coventis.org